



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 septembre 2016, le Conseil municipal a adopté le projet règlement numéro 016-141, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41, afin d'encadrer les chenils et chatteries ainsi que les services pour animaux domestiques.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 3 octobre 2016, à 20 h à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 554, rue Lemelin aux heures régulières :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

4. Ce projet de règlement s'applique aux zones agricoles 17-A, 31-A et 49-A situées depuis le chemin Royal vers le centre de l'île ainsi qu'aux zones 2-CH et 1-P situées au cœur du village dans le périmètre d'urbanisation ainsi qu'aux zones contiguës.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quatorzième jour de septembre deux mille seize.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier